

SECOURS AUX VICTIMES DES FEUX DE
FORETS

M. GAUVREAU: Je veux saisir le Gouvernement d'une question d'urgence. Le comté de Témiscouata que j'ai l'honneur de représenter en Chambre est aujourd'hui sous le coup d'un grand malheur. Des feux de forêt ont déjà anéanti plus de six villages: les églises, les maisons, les granges, les instruments, les bestiaux et les récoltes, tout est réduit en cendres. Je tiens ici une dépêche reçue hier soir de la paroisse de Sully, priant le Gouvernement de venir au secours des malheureux sinistrés. La presse m'apprend que plus de six cents familles sont sans abri, sans manger et sans vêtements. Je demande au ministre, je demande à la Chambre s'il est possible de voter immédiatement une allocation à l'intention de ces colons? Il n'y a pas encore eu de perte de vie, il est vrai, mais les pertes en propriété doivent certainement se chiffrer par des millions de dollars. Je prie le premier ministre et ses collègues de venir à l'aide de ces pauvres gens qui ont perdu en quelques heures tout ce qu'ils possédaient au monde. J'adresse un appel spécial au ministre intérimaire de la Défense (M. Macdonald) pour lui demander de faire comme on a fait l'an dernier pour l'Ontario: envoyer des aliments, des vêtements et autres provisions, et particulièrement d'envoyer toutes les tentes disponibles afin d'assurer un abri temporaire aux colons, à leurs femmes et enfants, dans la région dévastée.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je puis dire à l'honorable député que samedi soir j'ai reçu un télégramme conçu à peu près dans les mêmes termes que le sien; que j'ai communiqué immédiatement avec le département de la Défense nationale et qu'on a mandé aux intéressés que le ministère serait très heureux de venir au secours des sinistrés comme cela s'est fait auparavant en cas d'incendie. On a fait remarquer, toutefois, qu'en ces affaires le gouvernement fédéral en général coopère avec le gouvernement provincial et on a donc suggéré aux intéressés de communiquer avec leur gouvernement provincial qui s'abouchera avec nous. Le Gouvernement va s'en occuper.

L'hon. CHARLES MARCIL: Je tiens à appuyer la demande de l'honorable député de Témiscouata (M. Gauvreau), et puisque le premier ministre fait une enquête sur ces incendies, je ferai remarquer que le feu a fait de gros dégâts dans d'autres districts. Je crois comprendre que le comté de Gaspé, dont son Honneur M. l'Orateur est le représentant, a été éprouvé, de même que le comté de

[L'hon. M. Lapointe.]

Bonaventure et d'autres encore dans la même région. Si on doit faire une enquête, j'espère que ces comtés ne seront pas oubliés.

M. MICHAUD: J'ajouterai quelques mots pour le Nouveau-Brunswick, qui tout en étant une des plus petites provinces du Dominion, est celle qui a souffert pour ainsi dire le plus. A en croire les journaux de ce matin, la situation est là-bas déplorable. Un grand nombre de familles sont sans abri, et, comme l'honorable député de Témiscouata l'a dit, sans provisions de bouche, ni vêtements. J'espère que le premier ministre tiendra compte des besoins non seulement de cette partie de la province de Québec pour laquelle on demande en ce moment des secours, mais aussi de la province de Nouveau-Brunswick.

1^{re} LECTURE D'UN PROJET DE LOI D'INTERET
PRIVE

Un projet de loi (bill n° 221) venant du Sénat, et concernant la "Calgary and Fernie Railway Company".

2^e LECTURE DE DIVERS PROJETS DE LOI
D'INTERET PRIVE TRANSMIS AU SENAT

Le 1^{er} (bill n° 207), pour faire droit à Abraham Brooks;

Le 2^e (bill n° 209), pour faire droit à Clara Welleena Bristol;

Le 3^e (bill n° 210), pour faire droit à Emma Jean Walker;

Le 4^e (bill n° 211), pour faire droit à Ella Maud Gee;

Le 5^e (bill n° 212), pour faire droit à Enid Louise MacDonald;

Le 6^e (bill n° 213), pour faire droit à Mary Theresa MacIsaac.

QUESTIONS

(Les questions auxquelles il est répondu de vive voix sont indiquées par un astérisque.)

M. MAYBEE demande:

Quelles sommes représentaient les fonds régimentaires à la fin de la guerre et à quoi ont-ils été employés?

L'hon. M. MACDONALD (ministre de la Défense nationale):

En ce qui regarde les régiments du corps expéditionnaire autres que ceux servant à fournir des détachements ou dont les soldats changeaient constamment, les fonds régimentaires, de cantine et autres ont été remis aux administrateurs désignés par chaque régiment lors du licenciement des troupes, pour être employés au bénéfice des anciens militaires du régiment et de leur famille, conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel n° 1445